

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 553

13 mars 2009

SOMMAIRE

Advanced Technics Properties Holding S.A.	26531	International Flour S.A.	26535
Aires Compagnie Finance S.A.	26517	International World Corporation Holding S.A.	26522
Almasa Holding S.A.	26540	Jackson, Jones & Cie S.e.n.c.	26532
Asian Car Distribution Company S.A.	26542	J.L.T. Immo S.A.	26536
atHome Group S.A.	26535	JT Import & Export S.à.r.l.	26543
ATS Invest S.A.	26512	Juggling Paradigms	26527
Avanza Alpha S.à r.l.	26519	KanAm Grund Espace Pétrusse S.A.	26529
Best Way Invest S.A.	26528	La Petite Venise S.à r.l.	26517
Boa Nova S.à.r.l.	26522	Lux-World Fund	26542
Boa Nova S.à.r.l.	26533	Madrax Properties Sàrl	26526
Bonito Properties S.à.r.l.	26518	Naviglio Holdings 2 S.à r.l.	26532
Boutique 2K S.A.	26515	Nordic TV Business News Luxembourg S.A.	26518
Calim International Holding S.A.	26534	Noroc SCI	26523
C & F.A. Construction and Financial Activity S.A.	26512	Opalia S.A.	26523
CIRM Eurotop S.A., Luxembourg	26512	P.B.D.C. Immobilière Internationale S.à r.l.	26515
C & M - Capital and Management S.A.	26516	Peano Holding S.A.	26513
Comptoir Européen de Distribution	26518	Pfizer Enterprises S.à r.l.	26527
Damian	26514	Promotions Damian	26514
Eastbridge S.à r.l.	26523	Sasid SA	26514
Financement Industriel et Commercial S.A.	26528	Split 3 S.A.	26540
Goldenstump Investments Limited	26498	Stark Global Opportunities Master S.à r.l.	26513
GP-4 Inner City A LBC Luxco S.à r.l.	26510	Stavbor	26518
GP-7 Opportunity LBC Luxco S.à r.l.	26508	Suhail S.à r.l.	26536
Greenbelt S.A.	26541	Thorp S.à r.l.	26512
Harrison & Cie 3 S.e.n.c.	26533	Trois Fleurs S.A.	26513
Hega Europe S.A.	26531	Truth Tech Holding S.A.	26513
i&i	26527	WCC Germany S.à r.l.	26516
Insolux S.A.	26541		

Goldenstump Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.778.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-eighth of January.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GOLDENSTUMP INVESTMENTS LIMITED, a private limited liability company, governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3321, Road Town, Tortola British Virgin Islands, with International Business Company number 565907 (the Company).

The meeting is presided by Mr Pierre-Siffrein Guillet, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Romain Bordage, private employee, residing professionally in Luxembourg and as ballot judge Mr Gregory Guissard, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by the Shareholders is shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, that all shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. The Shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regular constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Ratification of the decision taken by the directors of the company GOLDENSTUMP INVESTMENTS LIMITED dated January 2009 in Tortola, British Virgin Islands, deciding to transfer without discontinuity of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as registering the Company with the Trade and Companies Register of Luxembourg;

2. Adoption of the Luxembourg nationality;

3. Conversion of the currency of the share capital and increase of the Company's share capital as to raise it from its present amount up to fifty six thousand Great Britain pounds (GBP 56,000.-);

4. Amendment to the articles of incorporation as far as it could be necessary in order to adapt them to the Luxembourg legislation. The name of the Company remains unchanged, i.e. GOLDENSTUMP INVESTMENTS LIMITED;

5. Decision to fix the registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

6. Resignation of the resigning directors of the Company;

7. Appointment of BELSORG S.A. and TOPAZE LUXEMBOURG S.A. as new managers of the Company;

8. Determination of transitory measures concerning the accounting year;

9. Determination of the accounting statement reference of the Company and confirmation of the carrying out of the transfer from the British Virgin Islands to Luxembourg in accordance with a necessary and perfect property and juridical continuity;

10. Miscellaneous.

The following documents have been submitted to the meeting:

- the minutes of the directors' meeting held in British Virgin Islands on 23 January, 2009;

- a certificate attesting that GOLDENSTUMP INVESTMENTS LIMITED, appears registered under the official number 565907 at the International Business Companies Register, as from the October 29th, 2003.

- the balance sheet of the Company showing a situation as at 31 December, 2008, still unchanged.

All above mentioned documents initialed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The aggregate amount of the assets and liabilities of the corporation results from the before said financial situation dated December, 31, 2008, which could be summarizad as follows:

Total assets less current liabilities	£ 26,366,568
Creditors: amounts falling due after more than one year	£ (26,310,083)
Net assets/(liabilities)	£ 56,485

Upon approbation and discussion, the Shareholders have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to ratify, with effect at January 23, 2009, the decision taken by the Directors' Meeting of the Company GOLDENSTUMP INVESTMENTS LIMITED dated January 2009 in the British Virgin Islands deciding to continue the Company as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg and to register the Company with the Luxembourg Trade and Companies Register.

The meeting resolves as well to strike the Company off from the Trade and Register of the British Virgin Islands.

The meeting resolves to approve, or to the extent necessary, ratify, any and all ancillary documents executed and/or actions taken or to be performed by any authorised person in relation to the Company, and the transfer of its registered seat.

Second resolution

The meeting resolves that the Company adopts the Luxembourg Nationality with effect at January 23, 2009.

Third resolution

The meeting resolves to convert the currency of the share capital and, therefore, it will be expressed in Great Britain Pounds.

The net assets being fifty-six thousand four hundred and eighty-five Great Britain Pounds (GBP 56,485.-), the meeting decides to fix the share capital at fifty six thousand Great Britain Pounds (GBP 56,000.-), who will be represented by one hundred (100) shares having a par value of five hundred and sixty Great Britain Pounds (GBP 560.-) each.

The shares remain allocated to the current shareholders of the Company prorata of their shareholding, as follows:

- BELSORG S.A. is the holder of forty (40) shares of the Company;
- TOPAZE LUXEMBOURG S.A. is the holder of forty (40) shares of the Company;
- M. Meier Abutbul is the holder of twenty (20) shares of the Company.

Fourth resolution

The meeting resolves to amend the articles of association as far as it could be necessary in order to adapt them to the Luxembourg legislation and to give to these articles the following wording:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) is GOLDENSTUMP INVESTMENTS LIMITED (the Company). It will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is (i) the holding of real estate properties (the Properties), (ii) the administration, development and management of such Properties as well as (iii) the direct and/or indirect financing of such Properties in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

3.2 The Company may also acquire or sell or other disposition and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and administrate, develop and manage such holding of interests.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies

and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at fifty six thousand Great Britain Pounds (GBP 56,000.-) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of five hundred and sixty Great Britain Pounds (GBP 560.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Subject to the prior approval of the General Meeting of Partners that deliberates and adopts taking into account the conditions stipulated in article 13.2 of these Articles, shares are freely transferable among partners.

In case of plurality of partners, the transfer of shares inter vivos to non-partners must be authorised by more than 60% of the votes cast by the Partners present or represented at the Meeting of Partners who must represent three-quarters of the subscribed share capital of the Company. In this respect the identity of the parties interested in acquiring the shares must be notified to the Partners prior to the General Meeting of Partners as well as the number of shares that will be transferred and the price offered per share by the interested parties. If such transfer inter vivos is authorised, the Partners have a right of first refusal. If all the Partners wish to execute their right of first refusal, then their rights are executed pro rata to the total amount of the shares they hold in the subscribed share capital not taking into account the shares that are held by the shareholder that has decided to transfer its shares. Partners whose participation represents less than 25% of the subscribed share capital do however not have any rights of first refusal.

The transfer of shares mortis causa to non-partners must also be authorised by more than 60% of the votes cast by the Partners present or represented at the Meeting of Partners who must represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. However if such transfer is not authorised, the Company is obliged to buy back the shares from the heirs or legatees of the deceased shareholder at a convened price or, if no agreement can be reached regarding the price, by an expert appointed by mutual agreement of all Partners or by an expert appointed by the competent Court.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 The General Meeting of Partners can only deliberate and decide validly if the Partners present or represented at the General Meeting of Partners represent more than 60% of the Company's outstanding share capital. Decisions of the General Meeting of Partners are only validly taken insofar as they are adopted by more than 60% of the votes cast.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by more than 60% of the votes cast by the partners owning at least three quarters of the Company's outstanding share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and end on the thirty-first March of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fifth resolution

The meeting resolves to fix the registered office of the Company at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Sixth resolution

The meeting resolves to accept the resignation of the resigning directors of the Company and to grant full discharge to their management of the Company for the period it was a British Virgin Islands company.

Seventh resolution

The meeting resolves to appoint as Managers of the Company for an unlimited period:

- BELSORG S.A., a company governed and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 8 Place Marcel Broodthaerts, B-1060 Bruxelles (Belgium) and registered with Company register under number 0891.985.274;
- TOPAZE LUXEMBOURG S.A., a company governed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B 107.505.

Eighth resolution

Notwithstanding ninth resolution, the first accounting year under Luxembourg legislation has begun on the 23rd, January 2009 and will end on March 31, 2009.

Ninth resolution

The meeting resolves to specify that the financial accounts and balance sheets basis of the registered office transfer and consequent nationality change, integrally corresponds to the start balance sheet and financial situation in Luxembourg.

Tenth resolution

The meeting resolves to authorize Mr Grégory GUISSARD or Mr Serge KRANCENBLUM, acting individually, with power of substitution, to take all required legal steps in order to implement the above only resolutions.

Statement - Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 6,800.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société GOLDENSTUMP INVESTMENTS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britannique, régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O. Box 3321, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et dont le numéro International Business Company est 565907 (la Société).

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Siffrein Guillet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Romain Bordage, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Grégory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président pris le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions des associés, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de la présente assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Ratification de la décision prise par le conseil d'administration de la société GOLDENSTUMP INVESTMENTS LIMITED en date du janvier 2009 à Tortola, Iles Vierges Britanniques, autorisant le transfert sans discontinuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'inscription au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg;

2. Adoption de la nationalité Luxembourgeoise;

3. Conversion du capital social et augmentation du capital social depuis son montant actuel à cinquante six mille Livres sterling anglaises (GBP 56.000,-).

4. Modification des statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise. La dénomination reste inchangée, à savoir GOLDENSTUMP INVESTMENTS LIMITED;

5. Décision de fixer le siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

6. Acceptation de la démission et décharge aux administrateurs démissionnaires de la Société;

7. Nomination de BELSORG S.A. et TOPAZE LUXEMBOURG S.A. en tant que nouveaux gérants de la Société;

8. Détermination de dispositions transitoires en ce qui concerne l'exercice comptable;

9. Détermination de la situation comptable de référence de la Société et confirmation de la réalisation du transfert des Iles Vierges Britanniques au Luxembourg dans une nécessaire et parfaite continuité patrimoniale et juridique;

10. Divers.

Les documents suivants sont soumis à l'assemblée:

- le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue aux Iles Vierges Britanniques, le 23 janvier 2009;

- un certificat attestant que GOLDENSTUMP INVESTMENTS LIMITED, est immatriculée sous le numéro 565907 auprès de l'International Business Companies Register, depuis le 29 octobre 2003;

- le bilan de la Société présentant une situation au 31 décembre 2008.

Tous les documents précités seront signés ne varietur par le notaire instrumentant et les comparants pour être annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

La composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société ressort de la situation financière précité du 31 décembre 2008, laquelle peut être résumée comme suit:

Total de l'actif	£ 26.366.568
Total du passif	£ (26.310.083)
Actif net	£ 56.485

Après approbation de l'ordre du jour et après délibération, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet au 23 janvier 2009, de ratifier la décision prise par le conseil d'administration de la société GOLDENSTUMP INVESTMENTS LIMITED en date du janvier 2009 à Tortola, Iles Vierges Britanniques, autorisant le transfert sans discontinuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'assemblée décide également de radier la Société du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques.

L'assemblée décide d'approuver, et de ratifier pour le surplus, la signature de tous les documents et/ou actions prises, ou à accomplir, par les mandataires autorisés en relation avec la Société, ainsi que le transfert du siège social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise, avec effet, au 23 janvier 2009.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social, et par conséquent, celle-ci sera exprimée en Livres sterling anglaises.

L'actif net de la société étant de cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling (GBP 56.485,-), l'assemblée décide de fixer le capital social à cinquante-six mille Livres sterling anglaises (GBP 56.000,-), qui sera représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cent soixante Livres sterling anglaises (GBP 560,-) chacune.

Les parts sociales restent allouées aux associés existants de la Société, en fonction de leur détention. Par conséquent,

- BELSORG S.A. détient quarante (40) parts sociales de la Société;
- TOPAZE LUXEMBOURG S.A. détient quarante (40) parts sociales de la Société;
- M. Meier Abutbul détient vingt (20) parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La dénomination de la société à responsabilité limitée est GOLDENSTUMP INVESTMENTS LIMITED (la Société). Elle sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet (i) la détention de biens immobiliers (les Propriétés), (ii) l'administration, le développement et la cession de ces Propriétés ainsi que (iii) le financement direct et/ou indirect de ces Propriétés, dans lesquelles la Société détient une participation ou qui sont membres de son groupe de sociétés.

3.2 La Société pourra aussi acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou

obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les secteurs décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cinquante six mille livres sterling anglaises (GBP 56.000,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinq cent soixante livres sterling anglaises (GBP 560,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Sous réserve de l'accord préalable de l'Assemblée Générale des Associés, délibérant et statuant conformément aux conditions prévues par l'article 13.2 des Statuts, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert des parts sociales entre vifs à des non-associés doit être autorisé par plus de soixante pourcent (60%) des voix exprimées par les Associés présents ou représentés lors de l'Assemblée Générale des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société. À cet égard, l'identité des tiers intéressés à acquérir ces parts doit être notifié préalablement à l'Assemblée Générale des Associés, ainsi que le nombre de parts sociales qui seront transférées et le prix offert par part sociale par les tiers intéressés. Si un tel transfert entre vifs est autorisé, les Associés disposent d'un droit de premier refus. Si tous les Associés souhaitent exercer leur droit de premier refus, ils l'exerceront au prorata de leur participation dans le capital social de la Société sans tenir compte des parts sociales détenues par l'Associé qui souhaite céder ses parts sociales. Les Associés dont la détention représente moins de vingt-cinq pourcent (25%) du capital social de la Société ne disposent pas du droit de premier refus.

Le transfert de parts sociales mortis causa aux non-associés doit également être autorisé par plus de soixante pourcent (60%) des voix exprimées par les Associés présents ou représentés lors de l'Assemblée Générale des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société. Cependant si un tel transfert n'est pas autorisé, la Société est obligée de racheter les parts sociales des héritiers ou des légataires de l'associé décédé à un prix convenu ou, si aucun accord ne peut intervenir concernant le prix, par un expert indépendant désigné conjointement par les Associés ou par un expert indépendant nommé par les tribunaux compétents.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 L'assemblée générale des associés ne peut valablement délibérer et décider que pour autant que les associés présents ou représentés à l'assemblée générale représentent plus de soixante pourcent (60%) du capital social de la Société. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne seront valables que pour autant qu'elles aient été adoptées par une majorité qualifiée de plus de soixante pourcent (60%).

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité de plus de soixante pourcent (60%) des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'établir le siège social de la Société au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et de leur donner décharge pleine et entière pour la période pendant laquelle la société était de nationalité des Iles Vierges Britanniques.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:

- BELSORG S.A., une société de droit belge, ayant son siège social au South Center Titanium, Place Marcel Broodthaers n° 8, B-1060 Bruxelles et inscrite auprès du Registre de des Personnes Morales sous le numéro 0891 985 274,

- TOPAZE LUXEMBOURG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.505.

Huitième résolution

Par dérogation avec la neuvième résolution, le premier exercice comptable sous l'empire de la législation luxembourgeoise a commencé le 23 janvier 2009 et se terminera le 31 mars 2009.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de spécifier que la situation ayant servi de base au transfert de domicile et au changement de nationalité qui en résulte, correspond dans son intégralité au bilan d'arrivée au Luxembourg.

La société est transférée avec l'intégralité de ses actifs et passifs, sans aucune réserve, sans intervention de nouvel apport ou de distribution d'aucune sorte, dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

Dixième résolution

L'assemblée décide d'autoriser M. Grégory GUISSARD ou M. Serge KRANCENBLUM, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, aux fins de procéder aux formalités légales et administratives relatives aux résolutions prises ci-avant.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 6.800,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-S. GUILLET, R. BORDAGE, G. GUISSARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2009. Relation: LAC/2009/4192. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009026781/242/540.

(090029468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

GP-7 Opportunity LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.780.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

- LBC Goodwater Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 124.801.

Here represented by Mr Francesco Abbruzzese, Company director, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "GP-7 Opportunity LBC Luxco S.à r.l." (the "Company") with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 124.780, incorporated by a deed of the undersigned notary on February 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 7, 2007, n° 800.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

IV. The sole shareholder resolves to approve the resignation of Mr Benoît Bauduin as Category B Manager as of September 1, 2008 and decides to give him discharge for the exercise of his mandate until the date of his resignation.

V. The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited period of Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as Category A Manager of the Company with immediate effect.

VI. The sole shareholders acknowledges that further to these changes and appointment, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr David Beardsell, born on June 16, 1975 in New Jersey (USA), with professional address in 25, Bank Street, London E14 5LE (U.K.);

- Mr Michael Denny, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- LBC Goodwater Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.801,

ici représentée par Monsieur Francesco Abbruzzese, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "GP-7 Opportunity LBC Luxco S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.780, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 mai 2007, n° 800.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

IV. L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Benoît Bauduin de son poste de gérant de Catégorie B avec effet au 1^{er} septembre et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de leur démission.

V. L'associé unique décide de nommer M. Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VI. L'associé unique reconnaît que suite à tous ces changements et à cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants catégorie A:

- M. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Mr. David Beardsell, né le 16 Juin 1975 à New Jersey (Etats Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni);

- M. Michael Denny, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. ABBRUZZESE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1372. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009027367/211/108.

(090030010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

GP-4 Inner City A LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.827.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

- LBC Goodwater Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 124.801.

Here represented by Mr. Francesco Abbruzzese, Company director, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "GP-4 Inner City A LBC Luxco S.à r.l." (the "Company") with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 124.827, incorporated by a deed of the undersigned notary on February 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 7, 2007, n° 800.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

IV. The sole shareholder resolves to approve the resignation of Mr. Benoît Bauduin as Category B Manager as of September 1 2008 and decides to give him discharge for the exercise of his mandate until the date of his resignation.

V. The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited period of Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, as Category A Manager of the Company with immediate effect.

VI. The sole shareholders acknowledge that further to these changes and appointment, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr. David Beardsell, born on June 16, 1975 in New Jersey (USA), with professional address in 25, Bank Street, London E14 5LE (U.K.);

- Mr. Michael Denny, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- LBC Goodwater Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1b, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.801,

ici représentée par Monsieur Francesco Abbruzzese, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l' associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "GP-4 Inner City A LBC Luxco S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.827, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 mai 2007, n°800.

II. L' associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

IV. L' associé unique décide d'accepter la démission de M. Benoît Bauduin de son poste de gérant de Catégorie B avec effet au 1^{er} septembre et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de leur démission.

V. L' associé unique décide de nommer M. Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VI. L' associé unique reconnaît que suite à tous ces changements et à cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants catégorie A:

- M. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Mr. David Beardsell, né le 16 Juin 1975 à New Jersey (Etats Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni);

- M. Michael Denny, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. ABBRUZZESE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1367. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028082/211/108.

(090030856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Thorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.724.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 janvier 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de Thorp S.à r.l. prise en date du 26 janvier 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Monsieur Jacques de Patoul, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- démission de Madame Elena Morrisova, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B;

- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Davy Beucé, né le 31 décembre 1981 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Davy Beucé.

Référence de publication: 2009025220/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

C & F.A. Construction and Financial Activity S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.177.

ATS Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.753.

CIRM Eurotop S.A., Luxembourg, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.210.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 janvier 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme C&F.A. CONSTRUCTION.AND FINANCIAL ACTIVITY S.A. (n° de R.C.S. Luxembourg B 71.177) dont le siège social était à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a été dénoncé en date du 05 novembre 2004;
- la société anonyme ATS INVEST S.A. (n° de R.C.S. Luxembourg B 89.753), dont le siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, a été dénoncé en date du 16 août 2004;
- la société anonyme CIRM EUROTOP S.A. (n° de R.C.S. Luxembourg B 58.210), dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 1^{er} octobre 2004;

Les mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Hakima GOUNI
Le liquidateur

Référence de publication: 2009026565/3050/33.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06463. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06466. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06468. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

(090029333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

(090029335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Stark Global Opportunities Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.774.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 janvier 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 26 janvier 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Monsieur Jacques de Patoul, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- démission de Madame Elena Morrisova, gérant B de la société ci-après mentionnée avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Davy Beaucé, né le 31 décembre 1981 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Davy Beaucé.

Référence de publication: 2009025229/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Peano Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 13.007.

Trois Fleurs S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 68.792.

Truth Tech Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 59.292.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 18 décembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme PEANO HOLDING S.A. (n° de R.C.S. B 13007), dont le siège social était à L-2227 Luxembourg, 11C, avenue Porte-Neuve;
- la société anonyme TROIS FLEURS S.A. (n° de R.C.S. B 68792). dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 31 octobre 2003;
- la société anonyme TRUTH TECH HOLDING S.A. (n° de R.C.S. B 59292), dont le siège social à L-2086 Luxembourg; 23, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 13 avril 2004;

Les mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Anne BAULER
Le liquidateur

Référence de publication: 2009026570/3050/33.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06458. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06460. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06465. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

(090029328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

(090029330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Sasid SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.335.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 février 2009.

Résolutions:

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur Mmes Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, et Stéphanie Bouju, employée privée, toutes les deux demeurant professionnellement 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Messieurs Engin Doyduk et Joë Lemmer, démissionnaires.

Leur mandat se terminera en 2013.

L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009025899/9120/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**Damian, Société à responsabilité limitée,
(anc. Promotions Damian).**

Siège social: L-7325 Heisdorf, 3A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 125.190.

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf janvier.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- Monsieur KRUSIC Goran, administrateur de sociétés, né le 26 novembre 1977 à Pétange, demeurant au 3, Rue des Jardins L - 7325 HEISDORF

- Madame NEDELJKOVIC Sonja, épouse KRUSIC, administrateur de société, née le 2 avril 1982 à Pétange, demeurant au 3, Rue des Jardins L - 7325 HEISDORF,

tous deux représentés par Monsieur Paul DIEDERICH, administrateur de sociétés, né le 9 février 1961 à Luxembourg, demeurant au 20, An der Laach, L - 8368 HAGEN,

sur base de deux procurations annexées au présent acte,

agissant en leurs qualités d'associés uniques de la société «PROMOTIONS DAMIAN » S.à.r.l., avec siège à L- 7325 Heisdorf, 3a, rue des Jardins, (RC B No 125.190), constituée suivant acte notarié du 7 février 2007, publié au Mémorial C No 882 du 15 mai 2007.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter la modification de la raison sociale en «DAMIAN » s.à.r.l. et la modification afférente de l'article 1er qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} : La société prend la dénomination de «DAMIAN » S.à r.l.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euro (€ 840.-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DIEDERICH, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 03 février 2009. Relation: EAC/2009/1146.Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPÉDITION CONFORME

Pétange, le 11 février 2009

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009026809/207/33.

(090029221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

P.B.D.C. Immobilière Internationale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.784.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 janvier 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- P.B.D.C. IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.à r.l. avec siège social à L- 1471 Luxembourg;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite RIES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 6 février 2009 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2009026001/2630/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Boutique 2K S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 19, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.403.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 9. Februar 2009 und vom 10. Februar 2009

Folgende Beschlüsse wurden einstimmig gefasst:

1) Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 14. Mai 2002, den Rücktritt der Gesellschaft „FIDUNORD S.à r.l.“, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, von ihrem Mandat als Prüfungskommissar anzunehmen.

2) Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 14. Mai 2002, Frau Annette VORBERG, wohnhaft in D-54595 Prüm, Lenzbrück 1, zum neuen Kommissar zu ernennen.

Sein Mandat endet mit der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

3) Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 9. Mai 2005, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder zu verlängern und zwar:

- Herr Luc ALT, Kaufmann, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Hauptstraße 36, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrats;

- Frau Vera ALT-TERREN, Kauffrau, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Hauptstraße 36, Verwaltungsratsmitglied;

- Herr Günter ALT, Rentner, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Nieder-Emmels 68D, Verwaltungsratsmitglied.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2011.

4) Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 12. Mai 2008, das Mandat des Kommissars, Frau Annette VORBERG, wohnhaft in D-54595 Prüm, Lenzbrück 1, zu verlängern.

Das Mandat des Kommissars endet mit der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.
Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés.

Weiswampach, den 12. Februar 2009.

Für *BOUTIQUE 2K S.A.*

Aktiengesellschaft

Luc ALT

Delegierter des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2009026825/801231/33.

Enregistré à Diekirch, le 13 février 2009, réf. DSO-DB00120. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090029089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

C & M - Capital and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 39.402.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 14 janvier 2009 que:

- M. Tom FABER, administrateur de la société, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026047/717/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

WCC Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.897.

—
EXTRAIT

En date du 18 décembre 2008, WCC Europe S.à r.l. a cédé:

1) 500 parts sociales de classe A à Uberior Europe Limited, une limited company constituée sous les lois du Royaume-Uni. ayant son siège social à First Floor, Citymark, 150, Fountainbridge, EH3 9PE Edimbourg (Ecosse), inscrite au Companies House sous le numéro SC299325;

2) 500 parts sociales de classe A à West Coast Capital Investments Limited, une limited company constituée sous les lois du Royaume-Uni. ayant son siège social à c/o Me Grigors. 5. Old Bailey, Londres EC4M 7BA (Royaume-Uni), inscrite au Companies House sous le numéro 02762478,

3) 343 parts sociales de classe A à BG Equity 1 ehf. une private limited company de droit islandais, ayant son siège social à 6 Túngötu. 101 Reykjavik (Islande), inscrite auprès du RCS d'Islande; et

4) 97 parts sociales de classe A à Bluetouch Investments (Malta) Limited, une limited company constituée sous les lois de Chypre, ayant son siège social à 3, Julia House, Themistokli, Devri, 1066 Nicosie (Chypre), inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 176314.

Il résulte des transferts de parts sociales qui précèdent que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Uberior Europe Limited: 500 parts sociales de classe A

- West Coast Capital Investments Limited: 500 parts sociales de classe A

- BG Equity 1 ehf: 343 parts sociales de classe A
- Bluetouch Investments (Malta) Limited: 97 parts sociales de classe A
- Catalyst Logistics LLP: 160 parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026971/260/33.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

La Petite Venise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4760 Pétange, 34A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.293.

Société à responsabilité limitée constituée en date du 08 janvier 2006 pardevant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 septembre 2008

L'an deux mille huit, le trois septembre,

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 03.09.2008:

1) Le siège social de la Sàrl LA PETITE VENISE sera transféré de 11, Place du Marché, L-4756 Pétange à 34a, Route de Luxembourg, L-4760 PETANGE.

2) Monsieur YASSER Gacem, demeurant à L-4750 Pétange, 37 Route de Longwy, né le 23 mai 1982, cède la totalité de ses 50 parts sociales (cinquante) à Madame KOCAN Zehra, demeurant à L-4601 Differdange, 9, Avenue de la Liberté, née le 01 avril 1982 à D.Lovnica Rozaje (Youg).

3) Les parts sociales de la Sàrl LA PETITE VENISE seront dorénavant répartis de la façon suivante:

- Monsieur KOCAN Ermin, demeurant à L-4601 Differdange, 9, Avenue de la Liberté, né le 21 décembre 1972 à Berane (Youg)	25 parts
- Madame KOCAN Zehra, précitée	75 parts
Total:	100 parts

4) La société LA PETITE VENISE Sàrl sera dorénavant valablement engagée par les signatures conjointes du gérant technique et de celle de l'associée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Pétange, le 03 septembre 2008.

KOCAN Ermin / KOCAN Zehra / YASSER Gacem.

Référence de publication: 2009026561/670/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Aires Compagnie Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.691.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 29 janvier 2009

- Le Conseil d'Administration décide de transférer la siège social du 23 avenue Monterey à Luxembourg (L-2086) au 412F route d'Esch à Luxembourg (L-2086).

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants comme suit:

* Madame Antonella Graziano, Employée Privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086);

* Monsieur Jean-Robert Bartolini, Employé Privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086);

* Mme Chantal Mathu, Employée Privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086);
- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social du Commissaire aux comptes FIN-CONTRÔLE S.A. ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll Bâtiment F à Luxembourg (L-1882).

Certifié sincère et conforme
AIRES COMPAGNIE FINANCE SA.

Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009026587/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02744. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Nordic TV Business News Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.753.

Bonito Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 64.598.

Stavbor, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 9.749.

Comptoir Européen de Distribution, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.008.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 18 décembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme NORDIC TV BUSINESS NEWS Luxembourg S.A. (n° de R.C.S. B 65753), dont le siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste ZITHE; a été dénoncé en date du 22 octobre 2002;

- la société à responsabilité limitée BONITO PROPERTIES s.à r.l. (n° de R.C.S. B 64598), dont le siège social était à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, a été dénoncé en date du 13 mars 2003;

- la société à responsabilité limitée STAVBOR S. à r.l. (n° de R.C.S. B 9749), dont le siège social à L-2522 Luxembourg, 20, rue Guillaume SCHNEIDER, de fait inconnue à cette adresse;

- la société anonyme COMPTOIR EUROPEEN DE DISTRIBUTION S.A. (n° de R.C.S. B 90008), dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 21 avril 2005.

Les mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Anne BAULER

Le liquidateur

Référence de publication: 2009026576/3050/40.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06455. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06457. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06459. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06461. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

(090029321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

(090029322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

(090029325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Avanza Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.593.

In the year two thousand and nine on the fifteenth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Avanza Alpha S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 4 December 2006 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 153 of 9th February 2007. The articles of association of the Company were last amended on 15th January 2008 by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial number 753 of 28th March 2008.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Carole Winandy, maître en droit, and as scrutineer Me Julien Raum, maître en droit, each residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all ten million five hundred forty-one thousand six hundred and sixty-six (10,541,666) ordinary shares and thirty-nine million seven hundred seventy-one thousand and sixty-seven (39,771,067) class I preferred shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders declared having been informed of the agenda, so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows: Increase of the issued share capital of the Company by (i) the issue of 1,582,053 Ordinary Shares for a subscription price of one euro and twenty cents (€1.20) per Ordinary Share (being a total subscription price of 1,898,464 Euro) upon the conversion of ordinary convertible notes at a conversion ratio of one to one and (ii) the issue of Class I Preferred Shares for a subscription price of one Euro and 1.98909 cents (€1,198909) upon the conversion of up to 5,974,123 Class I Notes and related accrual rights, determination of number of Class I Preferred Shares to be issued, acknowledgement and approval of valuation of the convertible notes and related accrual rights, acknowledgment of payment of the total subscription price of all new Shares through conversion of the convertible notes and related accruals, allocation of an amount equal to the aggregate nominal value of the Ordinary Shares and the Class I Preferred Shares so issued to the issued share capital, an amount equal to 10% of such nominal value to the legal reserve and the remainder to share premium; consequential amendment of article 5;

After the above has been approved, the following resolutions have been unanimously passed by the meeting:

Sole resolution

The Meeting resolves to increase the issued share capital of the Company and to issue Ordinary Shares and Class I Preferred Shares as set forth below.

The Meeting resolves to accept and approve the conversion of one million five hundred eighty two thousand fifty three (1,582,053) Ordinary Notes of a nominal value of one euro twenty cents (€1.20) into a like number of Ordinary Shares for a total subscription and issue price of one million eight hundred ninety eight thousand four hundred sixty four Euro (€1,898,464) and resolves to issue one million five hundred eighty two thousand fifty three (1,582,053) Ordinary Shares.

The Meeting resolved to issue six million three hundred eighty five thousand sixty eight (6,385,068) Class I Preferred Shares for a total subscription price of seven million six hundred fifty five thousand one hundred fifteen Euro (€7,655,115) through the conversion of five million nine hundred seventy four thousand one hundred twenty three (5,974,123) Class I Notes, each with a nominal value of €1.198909 and related accrual rights of an amount of (rounded) four hundred ninety two thousand six hundred eighty six Euro (€492,686) (being in aggregate (rounded) seven million six hundred fifty five thousand one hundred fifteen Euro (€7,655,115)).

The Meeting acknowledged and approved the valuation of the Ordinary Notes being the total aggregate nominal value thereof of 1,898,464 Euro and of the Class I Notes being the total nominal value thereof and unpaid interest accrued thereon (being in aggregate seven million six hundred fifty five thousand one hundred fifteen Euro (€7,655,115)), being a total subscription price of nine million five hundred fifty three thousand five hundred seventy nine Euro (€9,553,579) for all Ordinary Shares and Class I Preferred Shares so issued.

The Meeting acknowledged and approved that the conversion of the Ordinary Notes and of the Class I Notes (with unpaid interest accrued) constitutes full payment of the subscription price.

As a result the Meeting resolves to increase the issued share capital by seven million nine hundred sixty seven thousand one hundred twenty one Euro (€7,967,121) to fifty eight million two hundred seventy nine thousand eight hundred fifty four Euro (€58,279,854) represented by twelve million one hundred twenty three thousand seven hundred nineteen

(12,123,719) Ordinary Shares and forty six million one hundred fifty six thousand one hundred thirty five (46,156,135) Class I Preferred Shares.

Evidence of the conversion and hence full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The Meeting resolves to allocate an amount of seven million nine hundred sixty seven thousand one hundred twenty one Euro (€7,967,121) being equal to the aggregate nominal value of the Ordinary Shares and the Class I Preferred Shares so issued to the issued share capital, an amount of seven hundred ninety six thousand seven hundred twelve Euro and one cent (€796,712.1) being equal to 10% of such nominal value to the legal reserve and the remainder to share premium.

The Meeting resolves to amend article 5 to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at fifty eight million two hundred seventy nine thousand eight hundred fifty four Euro (€58,279,854) represented by twelve million one hundred twenty three thousand seven hundred nineteen (12,123,719) Ordinary Shares and forty six million one hundred fifty six thousand one hundred thirty five (46,156,135) Class I Preferred Shares, each with a nominal value of one euro (€1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles."

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present extraordinary general meeting, have been estimated at about EUR 5,000.-.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quinzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Avanza Alpha S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 4 décembre 2006 suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 153 du 9 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 janvier 2008 suivant acte de Me Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial numéro 753 du 28 mars 2008.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire Me Carole Winandy, maître en droit, et comme scrutateur Me Julien Raum, maître en droit, chacun demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales détenues par chacun sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les dix millions cinq cent quarante et un mille six cent soixante-six (10.541.666) Parts Sociales Ordinaires ("Actions Ordinaires") et trente-neuf millions sept cent soixante et onze mille soixante-sept (39.771.067) Parts Sociales Préférentielles de Classe I ("Actions Préférentielles de Classe I") émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Augmentation du capital social émis par (i) l'émission de 1.582.053 Parts Sociales Ordinaires pour un prix de souscription de un Euro vingt centimes (€1,20) par Part Sociale Ordinaire (représentant un prix total de souscription de 1.898.464 Euro) suite à la conversion d'obligations ordinaires convertibles à un taux de conversion de un à un et (ii) l'émission de Parts Sociales Préférentielles de Classe I pour un prix de souscription de un Euro et 1,98909 centimes (€1,198909) suite à la conversion de 5.974.123 Obligations de Classe I et des droits y relatifs, détermination du nombre de Parts Sociales Préférentielles de Classe I à être émises, reconnaissance et approbation de l'évaluation des notes convertibles et des droits y relatifs, reconnaissance du paiement du prix intégral de souscription de toutes les nouvelles Parts Sociales par la conversion des obligations convertibles et les droits y relatifs, affectation d'un montant égal au total de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles de Classe I telles qu'é émises au capital social émis, un

montant égal à 10% de cette valeur nominale à la réserve légale et le restant à la prime d'émission; modification subséquente de l'article 5;

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été passée à l'unanimité par l'assemblée:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société et d'émettre des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles de Classe I tel que décrit ci-dessous.

Il est décidé d'accepter et d'approuver la conversion de un million cinq cent quatre-vingt-deux mille cinquante trois (1.582.053) Obligations Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro vingt centimes (€1,20) dans un nombre équivalent de Parts Sociales Ordinaires pour un prix total de souscription et d'émission de un million huit cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante quatre Euro (€1.898.464) et il est décidé d'émettre un million cinq cent quatre-vingt-deux mille cinquante trois (1.582.053) Parts Sociales Ordinaires.

Il est décidé d'émettre six millions trois cent quatre-vingt cinq mille soixante huit (6.385.068) Parts Sociales Préférentielles de Classe I pour un prix total de sept millions six cent cinquante cinq mille cent quinze Euro (€7.655.115) à travers la conversion de cinq millions neuf cent soixante quatorze mille cent vingt trois (5.974.123) Obligations de Classe I, chacune avec une valeur nominale de un Euro cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent neuf centimes (€1,198909) et les droits y relatifs d'un montant de (arrondi) quatre cent quatre-vingt douze mille six cent quatre-vingt six Euro (€492.686) (représentant au total (arrondi) sept millions six cent cinquante cinq mille cent quinze Euro (€7.655.115)).

Il est décidé de reconnaître et d'approuver l'évaluation des Obligations Ordinaires comme étant la valeur nominale totale de ces notes de 1.898.464 Euro et des Obligations de Classe I comme étant la valeur nominale totale de ces obligations et tout intérêt impayé couru dessus (représentant au total sept millions six cent cinquante cinq mille cent quinze Euro (€7.655.115)), étant un prix total de souscription de neuf millions cinq cent cinquante trois mille cinq cent soixante dix-neuf Euro (€9.553.579) pour toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles de Classe I émises.

Il est décidé de reconnaître et d'approuver que la conversion des Obligations Ordinaires et des Obligations de Classe I (avec les intérêts courus impayés) constitue le paiement intégral du prix de souscription.

Il en résulte la décision d'augmenter le capital social émis de sept millions neuf cent soixante sept mille cent vingt-et-un Euro (€7.967.121) à cinquante huit millions deux cent soixante dix-neuf mille huit cent cinquante quatre Euro (€58.279.854) représenté par douze millions cent vingt trois mille sept cent dix-neuf (12.123.719) Parts Sociales Ordinaires et quarante six millions cent cinquante six mille cent trente cinq (46.156.135) Parts Sociales Préférentielles de Classe I.

Preuve de la conversion et par conséquent du paiement intégral du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

Il est décidé d'allouer un montant de sept millions neuf cent soixante sept mille cent vingt-et-un Euro (€7.967.121) étant l'équivalent du total de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles de Classe I telles qu'é émises au capital social émis, un montant de sept cent quatre-vingt seize mille sept cent douze Euro un centime (€796.712,1) étant l'équivalent de 10% de cette valeur nominale à la réserve légale et le restant à la prime d'émission.

Il est décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société, substantiellement dans la forme reprise ci-dessous:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante huit millions deux cent soixante dix-neuf mille huit cent cinquante quatre Euro (€58.279.854) représenté par douze millions cent vingt trois mille sept cents dix-neuf (12.123.719) Actions Ordinaires et quarante six millions cent cinquante six mille cent trente cinq (46.156.135) Actions Préférentielles de Classe I, avec une valeur nominale de un Euro (€1) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale adoptée de la manière prévue pour la modification des présents Statuts".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à la présent assemblée générale extraordinaire sont estimés à EUR 5.000.-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, C. WINANDY, J. RAUM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1895. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009026790/242/176.

(090028984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

International World Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.281.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au Siège Social le 30 décembre 2008

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société INTERNATIONAL WORLD CORPORATION HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour.

Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société, au 23, avenue Monterey, L-2086 à Luxembourg.

CONFIDENTIA

FIDUCIAIRE s.à r.l.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2009026578/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Boa Nova S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 39, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 80.389.

—
CESSION DE PARTS

Entre les soussignés:

1. Madame Maria Adelaïde NUNES DA COSTA MARQUES, indépendante, demeurant 25 Rue Aloyse Kayser L-41369 ESCH/ALZETTE

D'une part

Et

2. Madame Liviana BIAGIONI, comptable, demeurant 22 rue des Erables L-4423 SOLEUVRE

3. Monsieur Ezio D'AURELIO, architecte, demeurant 22 Rue des Erables L-4423 SOLEUVRE

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit:

Madame NUNES DA COSTA MARQUES Maria Adelaïde cède par la présente sous la garantie de fait et de droit 125 parts sociales qui lui appartiennent dans la société à responsabilité limitée «BOA NOVA SARL» avec siège social à L-4131 ESCH/ALZETTE - 39 rue Zenon Bernard pour le prix de 1 euro à Madame Liviana BIAGIONI - Comptable -pré désignée, ici présent et ce acceptant.

Madame NUNES DA COSTA MARQUES Maria Adelaïde cède par la présente sous la garantie de fait et de droit 375 parts sociales qui lui appartiennent dans la société à responsabilité limitée «BOA NOVA SARL» avec siège social à L-4131 ESCH/ALZETTE -39 rue Zenon Bernard pour le prix de 1 euro à Monsieur Ezio D'AURELIO - Dessinateur de bâtiments - pré désigné, ici présent et ce acceptant.

Madame Liviana BIAGIONI et Monsieur Ezio D'AURELIO sont propriétaires des parts sociales qui leur sont cédées à partir d'aujourd'hui et ont droit aux revenus et bénéfices dont ces parts ont été et seront productives.

A compter de la signature des présentes, il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées. Il reconnaît en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Le prix de la cession a été payé à l'instant même.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à ESCH/ALZETTE, le 06 janvier 2009.

Mme Maria Adelaide DA COSTA MARQUES / Mme Liviana BIAGIONI / M. Ezio D'AURELIO

Référence de publication: 2009027070/2468/35.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10357. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Opalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 69.892.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au Siège Social le 31 décembre 2008

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société OPALIA S.A. a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour.

Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société, au 23, avenue Monterey, L-2086 à Luxembourg.

CONFIDENTIA

FIDUCIAIRE s.à r.l.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2009026580/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 28 novembre 2008

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Le gérant de la société, à savoir Mr Christophe DAVEZAC a transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026582/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06049. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Noroc SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8824 Perlé, 4A, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg E 4.040.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le 15 janvier.

Entre:

- Monsieur Liviu Stefan Ianc, ingénieur, né le 20 Février 1965, à Bucarest, Roumanie, demeurant au 68 rue de Hamm, L-1713 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Madame Oana Buicu, gynécologue, né le 18 juillet 1967, à Bucarest, Roumanie, demeurant au 68 rue de Hamm, L-1713 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

et ceux qui pourront devenir associés par la suite il est constitué par les présentes une société civile immobilière régie par le Code civil et les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de "Noroc SCI" (la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la Société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Perlé, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

II. Apports, Capital social, Transmission des parts, Responsabilité des associés

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cents Euros (EUR 500,-) représenté par deux (2) parts de deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés et, en cas de décès, au conjoint de l'associé et à ses descendants en ligne directe.

Art. 7. Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Les cessions de parts à des tiers autres que ceux énumérés à l'article six requièrent l'unanimité de tous les associés à donner lors d'une assemblée générale.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses parts à un tiers ou consentir à des tiers un usufruit sur une ou plusieurs de ses parts, doit en informer le conseil de gérance, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire ou du bénéficiaire de l'usufruit.

Lorsque l'assemblée générale extraordinaire n'atteint pas le quorum requis ou qu'elle refuse d'agréer le cessionnaire, la Société est en droit de racheter les parts, visées à l'alinéa précédent, pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la Société ouvre un droit de préemption sur les parts au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la Société.

Sauf accord du cédant le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des parts faisant l'objet dudit droit.

Le rachat effectué par la Société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la Société et subsidiairement le droit de préemption au profit des coassociés de l'interdit, du failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations des quatre alinéas précédents.

Art. 9. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 11. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la Société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

III. Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 13. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 14. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Le ou les gérants ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la Société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la Société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils représentent la Société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 15. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la Société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2009.

Art. 17. Les assemblées des associés sont convoquées par un ou plusieurs gérants, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant lettre recommandée à la poste avec un préavis de 3 jours francs au moins et indication de l'ordre du jour dans les convocations. L'assemblée doit également être convoquée par le conseil de gérance dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs associés possédant au moins dix pour cent (10%) du capital social en font la demande par lettre recommandée en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 19. Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 20. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers en le nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire). Les associés sont également autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue par tout moyen de communication approprié.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 21. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 22. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Les cessions de parts conformément à l'article 8 des statuts doivent être agréées par une délibération unanime de tous les associés.

IV. Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Art. 24. La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la Société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la Société.

V. Disposition générale

Art. 25. Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis les soussignés déclarent souscrire aux 2 parts, comme suit:

1. Monsieur Liviu Stefan Ianc	1
2. Madame Oana Buicu	1
1 Total: (deux)	2

Ces parts ont été intégralement libérées par des apports en espèces, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Réunion en assemblée générale

Et à l'instant, les soussignés se sont réunis en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Liviu Stefan Ianc, ingénieur, né le 20 Février 1965, à Bucarest, Roumanie, demeurant au 68 rue de Hamm, L-1713 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Il aura tous les pouvoirs prévus à l'article 14 des statuts. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2. Le siège social est établi à 4A Rue Neuve, L-8824 Perlé, Grand Duché de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en deux originaux à Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Liviu Stefan Ianc / Oana Buicu.

Référence de publication: 2009027500/6407/143.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05707. - Reçu 399,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Madrax Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.269.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 décembre 2008

Le siège social de la société a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch avec effet immédiat.

Pour avis sincère et conforme
Pour MADRAX PROPERTIES S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009026584/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06053. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

**Juggling Paradigms, Société à responsabilité limitée,
(anc. i&i).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 141.701.

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Thierry MARIANI, ingénieur mécanicien, né à Vincennes, (France), le 11 février 1969, demeurant à L-6490 Echternach, 10, route de Wasserbillig,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "i&i", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141.701, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2448 du 7 octobre 2008,

et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en "Juggling Paradigms" et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "Juggling Paradigms", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts")."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six cent soixante-dix euros et le comparant, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MARIANI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 février 2009. Relation GRE/2009/674. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009027441/231/36.

(090030127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Pfizer Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.100.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.712.

EXTRAIT

Par résolution en date du 5 août 2008, l'associé unique de PFIZER ENTERPRISES SARL a décidé de nommer, avec effet immédiat et suite à l'expiration de leurs mandats précédents, Monsieur Bertrand BOULLARD, Monsieur John MANCUSO, Monsieur Anthony MADDALUNA, Monsieur Ciaran KEANEY, Monsieur Randy WITRICK, Madame Camilla UDEN, Monsieur Christophe PLANTEGENET, Madame Anne VERRINDER et Monsieur Jan VERBOVEN comme gérants jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

En conséquence de quoi, le Conseil de gérance est, à partir du 5 août 2008, composé comme il suit:

1. Bertrand BOULLARD, né le 6 décembre 1953 à Caen (France), résidant au 9 bis, rue du Perche, F-75003 Paris, France,

2. John MANCUSO, né le 25 janvier 1951 à dans l'Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 4, Muncee Court, Homdel, NJ 07733, Etats-Unis d'Amérique,

3. Anthony MADDALUNA, né le 5 novembre 1952 dans l'Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 575 Grant Road, North Salem, NY 10560, Etats-Unis d'Amérique,

4. Ciaran KEANEY, né le 29 juillet 1965 à Dublin (Irlande), résidant à 15 Gladiolos, 28210 Madrid, Espagne,

5. Randy WITRICK, né le 16 janvier 1957 à Hempstead, New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 15 Schooner Road, NY 11768 Northport, Etats-Unis d'Amérique,

6. Camilla UDEN, née le 6 mars 1964 à Göteborg (Suède), résidant à 235 E 42nd Street, 28th Floor, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique,

7. Christophe PLANTEGENET, né le 16 octobre 1970 à Wassy (France), demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, Rond Point de la Foire, L-1855 Luxembourg,

8. Anne VERRINDER, née le 1er août 1971 à Chertsey (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 63-65 Petty France, SW1 H9EU London, Royaume-Uni,

9. Jan VERBOVEN, né le 6 juin 1965 à Mol (Belgique), demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, Rond Point de la Foire, L-1855 Luxembourg.

Pour PFIZER ENTERPRISES SARL

BONN SCHMITT STEICHEN

Mandataire

Référence de publication: 2009026932/275/37.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Financement Industriel et Commercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.160.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs B de la Société, Christophe DAVEZAC et Géraldine SCHMIT, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026586/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06063. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Best Way Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.283.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 février 2009

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat;

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la Société comme suit:

* Madame Chantal MATHU, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, à L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour copie conforme
BEST WAY INVEST S.A.
I. SCHUL / L. MOSTADE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009026590/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

KanAm Grund Espace Pétrusse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.369.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of January

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

The private limited liability company governed by German law KanAm Grund Kapitalanlagegesellschaft mbH, with registered office in D-60327 Frankfurt/Main, Friedrich-Ebert-Anlage 49, (Germany), registered with the trade and companies' register of Frankfurt am Main number HRB 52360 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mrs. Barbora Babincova-Hyrdelova, lawyer, professionally residing in L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit, in virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- KanAm Grund Espace Pétrusse S.A., previously C.I.B. S.A. (abrégé de Compagnie Immobilière de Bonnevoie), is a public limited liability company ("société anonyme") having its registered office at L-1470 Luxembourg, 7, Route d'Esch, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 77.369, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated 11 August 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 50 of 25 January 2001, and

- the articles of association of the Company have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, dated 17 December 2008, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles of Association").

This being declared, the appearing party owner of the forty thousand (40,000) shares representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine million euro (EUR 9,000,000) in order to raise it from its current amount of one million euro (EUR 1,000,000) to ten million euro (EUR 10,000,000) by creating and issuing three hundred sixty thousand (360,000) new shares (the "New Shares") having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe to the New Shares and to pay them entirely up by contribution in cash of nine million euro (EUR 9,000,000).

All the New Shares having entirely been paid up by payment in cash, the amount of nine million euros (EUR 9,000,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary who expressly acknowledges this

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend article three (3) of the Articles of Association so as to reflect the foregoing decision, which shall henceforth read as follows:

"The issued share capital of the Company is fixed at ten million euros (EUR 10,000,000), divided into four hundred thousand (400.000) shares (the "Shares") with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each."

26530

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at FOUR THOUSAND SIX HUNDRED EURO (€ 4,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand -Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit allemand KanAm Grund Kapitalanlagegesellschaft mbH, avec siège social à D-60327 Francfort/Main, Friedrich-Ebert Anlage 49, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Francfort/Main sous le numéro HRB 52360 (l'"Actionnaire Unique"), dûment représentée par Madame Barbora Babincova-Hyrdelova, juriste, résidant professionnellement au L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Actionnaire Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établit que:

- KanAm Grund Espace Pétrusse S.A., anciennement C.I.B. S.A. (abrégé de Compagnie Immobilière de Bonnevoie), est une société anonyme ayant son siège social au L-1470 Luxembourg, 7, Route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.369, (la "Société"), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 50 du 25 janvier 2001, et

- les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 17 décembre 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts").

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant les quarante mille (40.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de neuf millions d'euros (9.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million d'euros (1.000.000,- EUR) à dix mille euros (10.000.000,- EUR) par l'émission de trois cent soixante mille (360.000) nouvelles actions (les "Nouvelles Actions"), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique décide de souscrire les Nouvelles Actions et de libérer intégralement les Nouvelles Actions moyennant un apport en numéraire consistant dans le versement d'un montant de neuf millions d'euros (9.000.000,- EUR).

Toutes les Nouvelles Actions ayant été intégralement libérées par paiement en numéraire, le montant de neuf millions d'euros (9.000.000,- EUR) est maintenant à la disposition de la Société, preuve de ce qui précède a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article trois (3) des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,-EUR), divisé en quatre cent mille (400.000) actions (les "Actions") ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune."

26531

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ QUATRE MILLE SIX CENTS EUROS (€4.600,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Barbora Babincova-Hyrdelova, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2009. Relation: EAC/2009/603. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 06 février 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009026787/219/116.

(090029240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Advanced Technics Properties Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.384.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 février 2009

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour;

- Le Conseil d'Administration prend acte, à compter de ce jour, de la modification de l'adresse professionnels des Administrateurs suivants comme suit:

* Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte, à compter de ce jour, de la modification du siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Pour copie conforme

I. SCHUL / S. BAERT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009026593/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Hega Europe S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.801.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 3 décembre 2008

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme

HEGA EUROPE S.A.

P. STANKO / P. MESTDAGH

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009026602/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05786. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Jackson, Jones & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.374.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 16 février 2009

L'assemblée a pris la résolution suivante:

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour Jackson, Jones & Cie S.e.n.c.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009026595/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05784. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Naviglio Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 144.049.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 19 décembre 2008 entre Naviglio Holdings Sàrl, ayant son siège social au 12 Rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129.599 et Resitalia Equity Sàrl, ayant son siège social au 12 Rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 95.323, que 250 parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de € 25.- chacune représentant ensemble 50% du capital de la Société, sont détenues depuis cette date par Resitalia Equity Sàrl, prénommée.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 19 décembre 2008 entre Naviglio Holdings Sàrl, ayant son siège social au 12 Rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129.599 et Vesta Italia Equity (Luxembourg) Sàrl, ayant son siège social au 12 Rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 95.322, que 250

parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 25.-chacune représentant ensemble 50% du capital de la Société, sont détenues depuis cette date par Vesta Italia Equity (Luxembourg) Sàrl, prénommée.

Depuis cette date, les 250 parts sociales ordinaires, les 250 parts sociales privilégiées de la Société sont détenues comme suit:

Resitalia Equity Sàrl: 250 parts sociales privilégiées
Vesta Italia Equity (Luxembourg) Sàrl: 250 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 février 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009027117/4170/33.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Harrison & Cie 3 S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.375.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 16 février 2009

L'assemblée a pris la résolution suivante:

- L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour Harrison & Cie 3 S.e.n.c.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009026598/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05785. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Boa Nova S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 80.389.

Assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille neuf, le six janvier.

L'associée unique de la société BOA NOVA SARL - RC B N° 0080389 - Madame NUNES DA COSTA MARQUES MANUEL Maria Adélaïde - 25, rue Aloyse Kayser, L-4169 ESCH/ALZETTE a tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Cession de parts sociales
- Nomination d'un nouveau gérant technique
- Nomination d'un nouveau gérant administratif

26534

Première résolution

Madame NUNES DA COSTA MARQUES MANUEL Maria Adélaïde décide de transférer le siège social de la société du 39, rue Zénon Bernard, L-4031 ESCH/ALZETTE au 37, rue Dicks, L-4081 ESCH/ALZETTE.

Deuxième résolution

Madame NUNES DA COSTA MARQUES MANUEL Maria Adélaïde cède ses 500 parts sociales de la société BOA NOVA SARL.

Troisième résolution

Madame NUNES DA COSTA MARQUES Manuel Maria Adélaïde démissionne de son poste de gérante unique et Monsieur Ezio D'AURELIO est nommé gérant technique

Monsieur D'AURELIO Ezio demeure 22, rue des Erables, L-4423 SOLEUVRE.

Quatrième résolution

Madame Liviana BIAGIONI est nommée gérante administrative.

Madame BIAGIONI Liviana demeure 22, rue des Erables, L-4423 SOLEUVRE.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16.00 heures.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 06.01.2009.

NUNES DA COSTA MARQUES MANUEL Maria Adélaïde.

Référence de publication: 2009027373/2468/33.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Calim International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.181.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 21 novembre 2008

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle d'Administrateur personne physique suivant de la Société comme suit:

* Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification du siège social des Administrateurs personnes morales suivants de la Société comme suit:

* MADAS S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* LOUV S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme

CALIM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

MADAS S. à r.l. / LOUV S. à r. l.

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

C. FRANÇOIS / L. MOSTADE

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2009026601/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05787. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

International Flour S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 103.518.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société INTERNATIONAL FLOUR S.A (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2008 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026610/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

atHome Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.663.

—
Procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social en date du 19 janvier 2009

Les administrateurs de la société at Home Group S.A. susvisée se sont réunis en Conseil au siège social en date du 19 janvier 2009.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Shaun Antony DI GREGORIO, employé privé, demeurant à 8 Gordon parade, Yarraville, Victoria 3013 (Australie),

- Monsieur Patrick KERSTEN, employé privé, demeurant à 26 rue Jean-Pierre Biermann L-1268 Luxembourg (Luxembourg)

- Monsieur Sam WHITE, employé privé, demeurant à 59 Wallaroy Road, Woollahra, New South Wales 2025 (Australie)

Monsieur Patrick Kersten préside la réunion et constate que tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés et que, par conséquent, le conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Transfert du siège social à L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

Résolution:

Les administrateurs prennent, à l'unanimité des voix présentes ou représentées, la résolution suivante:

Conformément aux pouvoirs conférés par l'article 2 des statuts de la société, le conseil d'administration transfère, avec effet immédiat, le siège social à l'adresse suivante:

L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

Fait à Luxembourg, le 19.01.2009.

Patrick Kersten / Sam White / Shaun Antony Di Gregorio

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009026617/693/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05435. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Suhail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.562.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.013.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 janvier 2009

A/ Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Alessandro Belli avec effet au 23 décembre 2008, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme Gérant B avec effet au 23 décembre 2008 et ce jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2008, Monsieur Luca Saporiti, né le 21 mai 1975 à Busto Arsizio (Varese - Italie), ayant son adresse professionnelle au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam (Pays-Bas).

De telle sorte que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

GERANTS A:

- Monsieur Guy Harles, né le 04 Mai 1955 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

- Monsieur Steven Glassman, né le 17 Août 1964 dans le New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4, World Financial Center, 9th floor, NY-10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);

GERANTS B:

- Monsieur Luca Saporiti, né le 21 mai 1975 à Busto Arsizio (Varese - Italie), ayant son adresse professionnelle au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam (Pays-Bas);

- Monsieur Eric Scussel, né le 1^{er} Juillet 1974 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

B/ L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société avec effet immédiat du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
un mandataire

Référence de publication: 2009026603/795/34.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

J.L.T. Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 22A.

R.C.S. Luxembourg B 144.770.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le six janvier

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Madame Laure BRAUWERS, pensionnée, née à Thimister (Belgique), le 08 octobre 1947, demeurant à B-4834 Géo, 39, rue du Monument, ici représentée par Monsieur Philippe JAMAR, employé privé, demeurant à L- 9570 Wiltz, 25, rue des Tondeurs, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Coé, le 05 janvier 2008, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et le comparant restera ci-annexée.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "J.L.T. IMMO S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Wintrange.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la détention et la mise en valeur d'immeubles.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-€) représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,-€) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2009

Souscription et Libération

La comparante pré qualifiée, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Madame Laure BRAUWERS, prénommée,	100
TOTAL: cent actions	100

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de la somme TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-€), somme qui se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200,-€.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre d'administrateur et de commissaire au compte est fixé à un.
- 2) Est appelée aux fonctions d'administrateur: Monsieur Philippe JAMAR, né à Verviers, le 18 mai 1969, employé privé, demeurant à L- 9570 Wiltz, 25, rue des Tondeurs
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes la société de droit luxembourgeois INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., dont le siège social est à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34, Ilôt du Château, Inscrite au registre de commerce sous le numéro B107.117
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2014.
- 5) Le siège social est fixé à L-9631 Allerborn, Maison 22A.
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, Monsieur Philippe JAMAR, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Brauwerts, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 janvier 2009. WIL/2009/12. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 15 janvier 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009026726/2724/182.

(090029136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Split 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.234.

—
Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration par voie circulaire

- Le Conseil d'Administration décide de transférer la siège social du 23 avenue Monterey à Luxembourg (L-2086) au 412F route d'Esch à Luxembourg (L-2086).

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants comme suit:

* Madame Antonella Graziano, Employée Privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086);

* Madame Chantai Mathu, Employée Privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086);

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social du Commissaire aux comptes FIN-CONTRÔLE SA. ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll Bâtiment F à Luxembourg (L-1882).

Le 13 Février 2009.

Certifié sincère et conforme

SPLIT 3 S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009026605/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05564. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Almasa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 14.210.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 février 2009

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour;

- Le Conseil d'Administration prend acte, à compter de ce jour, de la modification de l'adresse professionnels des Administrateurs suivants comme suit:

* Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte, à compter de ce jour, de la modification du siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg

26541

Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour copie conforme
I. SCHUL / L. MOSTADE
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009026606/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Insolux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.766.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 26 juillet 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Hugo Willems, en tant qu'administrateur et avec adresse professionnelle au 20 Gothardstrasse, CH-6304 Zug, est acceptée avec effet au 26 juillet 2008;
- Le mandat de Dirk de Groof en tant qu'administrateur et avec adresse professionnelle au 20 Gothardstrasse, CH-6304 Zug n'a pas été renouvelé; il n'est donc plus administrateur de la société;
- Le mandant de Tom Verheyden, en tant qu'administrateur et avec adresse professionnelle au Maison 34, L-9943 Hautbellain, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009;
- Kurt Vanovenen avec adresse professionnelle au Golthardstrasse 20, CH-6304 Zug est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 26 juillet 2008 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009;
- Vincent de Rycke avec adresse professionnelle au Maison 34, L-9943 Hautbellain est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 26 juillet 2008 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009;
- Le Mandat de PriceWaterhouseCooper en tant que réviseur d'entreprise et avec adresse professionnelle au 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour extrait conforme
Frank Walenta

Référence de publication: 2009026977/724/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Greenbelt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.841.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 6 février 2009

- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg à compter de ce jour.
- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:
 - * Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg
 - * La société EFFIGI S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg
 - * Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg
- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 6 février 2009.

Certifié sincère et conforme

GREENBELT S.A.

A. VIGNERON / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur et présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009026608/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05583. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Lux-World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 48.864.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 21 janvier 2009, numéro 2009/0027 du répertoire, enregistré à Capellen, le 27 janvier 2009, relation: CAP/2009/218, que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-WORLD FUND, ayant son siège social à Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, prêté, en date du 12 octobre 1994, publié au Mémorial C, numéro 451 du 11 novembre 1994, a pris entre autres les résolutions suivantes:

- l'Assemblée a procédé à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2010:

M. Jean-Claude FINCK, président

M. Ernest CRAVATTE, vice-président

M. Michel BIREL, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

M. Guy HOFFMANN, administrateur

M. Jean-Paul KRAUS, administrateur

M. Guy ROSSELJONG, administrateur

Mme Françoise THOMA, administrateur.

- l'Assemblée a procédé à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2010.

Bascharage, le 10 février 2009.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009026999/236/29.

(090029235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Asian Car Distribution Company S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 100.972.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Asian Car Distribution Company S.A (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 23 décembre 2008 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009026613/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

JT Import & Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 2, Gilsduerferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.777.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den zweiten Februar.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Sind erschienen:

1. Herr Josef THELEN, Geschäftsmann, geboren am 3. Februar 1952 in Köln (Deutschland), wohnhaft in L-9366 Ermsdorf, 2, Gilsduerferstrooss.

2. Dame Ilona RÜMMLER, Geschäftsfrau, geboren am 4. Dezember 1959 in Köln, wohnhaft in D-54578 Wiesbaum, Lindenstr. 39.

Und ersuchen den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export von Waren aller Art, sowie sämtliche Operationen welche direkt oder indirekt mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft führt den Namen "JT Import & Export S.à.r.l."

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Ermsdorf.

Der Gesellschaftssitz kann durch Belchluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend-fünfhundert (12 500) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125) Euro.

Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

Herr Josef THELEN, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
Dame Ilona RÜMMLER, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
TOTAL: einhundert Anteile	100

Die Gesellschafter erklären und anerkennen, dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember dieses Jahres.

Art. 16. Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst.

Zum Geschäftsführer wird ernannt Herr Josef THELEN, vorgeannt. Die Gesellschaft wird vertreten durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9366 Ermsdorf, 2, Gilsduerferstrooss.

Schätzung der Gründerkosten.

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausend (1 000) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Thelen, Rümmler, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009. Relation: DIE/2009/1093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations erteilt.

Diekirch, den 10. Februar 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009026725/234/85.

(090029214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.